

Présentation de la prestation

La formation permet aux stagiaires d'obtenir le Titre Professionnel d'Assistant en Ressources humaines de Niveau 5, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles sous le n° RNCP35030 du 04/06/2020.

La formation est structurée autour des blocs de compétences qui composent le titre professionnel et de compétences transversales.

A l'issue de la formation, le stagiaire pourra occuper un poste d'Assistant en Ressources Humaines.

Publics*

Prestation réservée aux demandeurs d'emploi

Prérequis

- Niveau 4 acquis
- 6 mois d'expérience dans les métiers de l'assistantat
- Maîtrise du français professionnel à l'oral et à l'écrit
- Bonne utilisation des outils bureautiques et numériques.

Objectifs

L'objectif de la formation est d'acquérir le Titre Professionnel d'Assistant en Ressources Humaines inscrit au RNCP sous le n° 35030 ou la validation d'une partie des blocs de compétences de celui-ci soit :

- RNCP35030BC01 - Assurer les missions opérationnelles de la gestion des ressources humaines
- RNCP35030BC02 - Contribuer au développement des ressources humaines

Taux de satisfaction des bénéficiaires

Gidef propose depuis peu cette action de préparation et n'a pas encore de retour sur la satisfaction suite à la formation.

Durée de la formation

- 595 heures de formation
- 945 heures d'immersion en entreprise
- Rythme de 35 heures et 5 jours par semaine
- Formation sur des temps en présentiel et distanciel,

Contenus

Cette formation est structurée en 7 modules de compétences :

Module 1

- Assurer la gestion administrative du personnel

Module 2

- Assurer la gestion des variables et paramètres de paie

Module 3

- Mettre en place et suivre les indicateurs ressources humaines

Module 4

- Contribuer aux opérations liées à la gestion des emplois et carrières

Module 5

- Contribuer au processus de recrutement et d'intégration du personnel

Module 6

- Contribuer à l'élaboration et au suivi du développement des compétences du personnel

Module 7

- Accompagnement préparation à la certification

*Pour les personnes en situation de handicap, des aménagements spécifiques seront proposés.

Modalités pédagogiques

Centrées sur l'acquisition de compétences opérationnelles, les modalités pédagogiques s'appuient sur un dispositif de cours mixés :

- Formation hybride jusqu'à 40 % en distanciel.
- Pendant toute leur formation, les apprenants ont accès à des cours en centre et à une plateforme pédagogique en ligne leur permettant d'accéder à des ressources.

Modalités d'évaluation

La validation de la certification « Assistant en Ressources Humaines » s'appuie sur l'évaluation de compétences à travers :

- D'évaluations tout au long du parcours pour préparer au passage du titre ;
- Une session de validation de la certification professionnelle constituée d'une mise en situation professionnelle et d'un entretien avec un jury ;
- La rédaction d'un dossier professionnel.
- Une attestation descriptive des compétences atteintes sera remise en fin de formation

Coût de la formation

Formation prise en charge par la Région Ile de France

Lieu de réalisation

Sites GIDEF 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Informations / Renseignements

- Agnès DESSIBOURG / Cheffe de projet GIDEF
- Marichka HOMER / Service administratif GIDEF

 marichka.homer@gidef.fr

 Standard : 01 86 90 14 60

Site : 9, allée des Barbanniers - 92230Gennevilliers
www.gidef.org

Modalités d'inscription



Sont éligibles à la date d'entrée dans le dispositif les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en Île-de-France sans distinction d'âge, de genre ou de statut.

- Les jeunes de 16 à 25 ans
- Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DEBOE) et les personnes ayant engagé des démarches de reconnaissance du handicap.1
- Convocation à la réunion d'information collective, suivi de tests et d'un entretien individuel afin de vérifier les pré-requis nécessaires à la réussite de la formation.

Délai d'accès à la formation

Le délai d'accès à la formation dépend :

- Du projet du candidat,
- De l'accord de financement du projet,
- Des dates de démarrage de l'action

